

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 631

14 mars 2013

SOMMAIRE

7th Degree Consulting S.à r.l.	30264	OPIT E S.à r.l.	30281
Anatevka	30245	ProLogis Poland LXXXIII S.à r.l.	30267
Cabbi Holding S. à r.l.	30285	SAINT-CHRISTOPHE du BOCK S.A.H.	30287
Cost Control Luxembourg SARL	30285	Smile S.à r.l.	30262
CS Retail Park No. 1 S.à r.l.	30260	Société Civile Immobilière Poko II	30269
Diamond One S.à r.l.	30285	Studio Forever Sun S.à r.l.	30269
Diamond Two S.à r.l.	30286	TAMWEELVIEW JAPAN RW1 Holdings S.à r.l.	30242
Diversified European Credit S.A.	30242	Tiber Holding S. à r.l.	30287
Dolis S.A.	30242	TIPTOP Luxembourg S.à r.l.	30284
Draycott S.A.	30245	Tivoli Servicing S.à r.l.	30287
Ecurie MotoSpeed Luxembourg	30286	Transpeed sàrl	30275
ELY CONSULTING "Suisse" S.A.	30251	Treveria Forty-Four S.à r.l.	30251
European Directories Midco S.A.	30247	Treveria Forty-Three S.à r.l.	30251
Franzen & Schieben IT-Services S.à r.l. ..	30245	Trio	30279
Gexin Fund I S.C.A.	30260	Tugata Investments S.à r.l.	30275
Gherbi & Co Holding S.A.	30262	Unican Luxembourg S.A.	30284
Global Holdings (PX)	30255	Unleveraged European ABS S.A.	30283
Hansa CEE Fund of Funds SICAV-FIS	30258	Valerus Compression Services	30275
Lux PDI S.à r.l.	30272	Valerus Compression Services Holding B.V.	30269
Midas Holdco III S.à r.l.	30288	Varhin S.A.	30270
Midas Holdco IV S.à r.l.	30288	Wildmotion S.A.	30270
Neozoon s.à r.l.	30288	Z Alpha S.A.	30284
Neustadt S.à r.l.	30258		
Obika Holdings S.A.	30286		
OPIT C S.à r.l.	30279		
OPIT D S.à r.l.	30270		

Diversified European Credit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 76.696.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 22 Janvier 2013

En date du 22 janvier 2013, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Clive Mace Gilchrist, avec effet au 31 décembre 2012, en qualité d'Administrateur,

- de coopter en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013, Madame Frances Hutchinson, 34 Grosvenor Street, W1K 4QU London, Royaume-Uni, avec effet au 22 janvier 2013 après la fin du Conseil tenu à cette date, en remplacement de Monsieur Clive Mace Gilchrist, démissionnaire.

La nouvelle adresse de Monsieur James Pope est la suivante: 9506, Marstan Road, USA-19118-2611 Pennsylvania - Philadelphia.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Diversified European Credit S.A.*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013016959/20.

(130020614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Dolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 110.785.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 janvier 2013

Conformément à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, la décision suivante a été prise:

1. Nomination du Commissaire aux Comptes pour les exercices 2011 et 2012:

Après en avoir amplement délibéré, l'assemblée nomme, à l'unanimité et par vote manifeste, la société Fiduciaire Grand-Ducale, 60 avenue de la Faïencerie, Luxembourg-Limpertsberg pour les exercices 2011 et 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/01/2013.

Référence de publication: 2013016960/14.

(130020177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

TAMWEEVIEW JAPAN RW1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.372.

—
In the year two thousand and twelve, on the twentieth of December.

Before us Maître Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B93.081), hereby represented by Mr. François-Xavier Lanes, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy given on December 11th, 2012.

The said proxy, after being signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, being the sole shareholder of Tamweelview Japan RW1 Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a notary deed dated 18 June 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1689 of 9 August 2007, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to enact the following:

First resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to implement a new signing regime to facilitate the payment process for amounts not exceeding EUR 500,000.-. The Company shall be bound by the signature of its sole manager or in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers. However, for amounts not exceeding EUR 500,000.-, the Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers or by the joint signatures of any two persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers. Every payment exceeding the amount of EUR 500,000.- will be subject to the approval of the board of managers of the Company through resolutions.

Second resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to implement a new quorum of presence for the meetings of the board of managers of the Company, in case of plurality of managers, so that any meeting of the board of managers will be validly held by the participation of at least two managers of the Company, either present in person or by representative.

Third resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved that any decisions of the board of managers, including the decision pertaining to the annual accounts, will be validly taken by the majority of at least two managers participating in the meeting or duly represented thereto.

Fourth resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to amend the third paragraph of article 15 of the articles of association of the Company in order to reflect the first above resolution. Said article will from now on read as follows:

"The Company will be bound towards third parties by the sole signature of its sole manager or in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers. However, for amounts not exceeding EUR 500,000.-, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers or by the joint signatures of any two persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers. The Company shall not enter into any contract or commitment which commits the Company to a total expenditure over the term of the contract or commitment in excess of EUR 500,000.- without any such contract or commitment being approved by resolution of the board of managers."

Fifth resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to amend the thirteenth paragraph of article 10 of the articles of association of the Company in order to reflect the second and third above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"Any meeting of the board of managers shall require the presence of at least two managers either present in person or by representative, which shall form a quorum. Decisions of the board of managers, including the decisions pertaining to the annual accounts, are taken by the majority of at least two managers participating in the meeting or duly represented thereto."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour de décembre.

Par-devant nous Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (RCS

Luxembourg B 93.081), ici représentée par Mr. François-Xavier Lanes, employé privé, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été dûment signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée, étant la seule et unique associée de Tamweelview Japan RW1 Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié du 18 juin 2007, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1689 du 9 août 2007 a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé de mettre en place un nouveau régime de signature afin de faciliter le processus de paiement des sommes ne dépassant pas EUR. 500.000,-. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants. Néanmoins, pour tout montant inférieur à EUR 500.000,-, la Société sera engagée par la signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature conjointe de deux personnes à qui le conseil de gérance aura délégué le pouvoir de signature. Aucun contrat ou engagement liant la Société supérieur à EUR 500.000,- ne pourra être conclu ou pris sans l'accord du conseil de gérance à travers des résolutions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé de mettre en place un nouveau quorum de présence aux réunions du conseil de gérance de la Société, en cas de pluralité de gérants, de telle sorte que chaque réunion du conseil de gérance se tiendra valablement si au moins deux gérants y participent, en personne ou représentés.

Troisième résolution

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé que les décisions du conseil de gérance, notamment celles se rapportant aux comptes annuels seront adoptées à la majorité d'au moins deux gérants participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Quatrième résolution

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé de modifier le troisième alinéa de l'article 15 des statuts de la Société pour refléter la première résolution ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants. Néanmoins, pour tout montant inférieur à EUR 500.000,-, la Société sera engagée par la signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature conjointe de deux personnes à qui le conseil de gérance aura délégué le pouvoir de signature. Aucun contrat ou engagement liant la Société supérieur à EUR 500.000,- ne pourra être conclu ou pris sans l'accord du conseil de gérance à travers des résolutions.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé de modifier le treizième alinéa de l'article 10 des statuts de la Société pour refléter la deuxième et troisième résolution ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Les réunions du conseil de gérance se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence d'au moins deux gérants en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum. Les décisions du conseil de gérance, notamment celles se rapportant aux comptes annuels sont adoptées à la majorité d'au moins deux gérants participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F.-X. Lanes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2012. LAC/2012/61960. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015377/128.

(130017519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Franzen & Schieben IT-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 116.235.

Le siège social de la société FRANZEN & SCHIEBEN IT-SERVICES SARL R.C. Luxembourg B 116235 à l'adresse L-6686 Mertert 51, route de Wasserbillig a été dénoncé avec effet au 31/12/2012.

OKAM S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013016995/10.

(130020105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Draycott S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.234.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 janvier 2013

Monsieur DIEDERICH Georges est révoqué de ses fonctions d'administrateur.

Monsieur GALIONE Gioacchino, expert-comptable, né le 4.01.1982 à La Louvière (Belgique), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

DRAYCOTT S.A.

Robert REGGIORI

Administrateur

Référence de publication: 2013016961/17.

(130020220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Anatevka, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.132.

L'an deux mille douze et le trente et unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Annick Braquet, dont l'adresse professionnelle est à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

Agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration d'Anatevka (le Conseil) en vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil tenu à Luxembourg en date du décembre 2012, dont un extrait, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- ANATEVKA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22-24 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 095.132 a été constituée sous la dénomination «LEA S.A.» suivant acte reçu par-devant Maître Gérard LECUIT de résidence à Luxembourg, le 24 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 11 septembre 2003, numéro 933. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°2767 du 14 novembre 2012 (la Société).

II.- Le capital social de la Société est fixé à deux millions six cent dix-sept mille cinq cent trente-six euros (EUR 2.617.536.-) représenté par deux millions six cent dix-sept mille cinq cent trente-six (2.617.536) actions sans valeur nominale.

III.- Conformément à l'article 5 des Statuts, le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000.-) divisé en dix millions (10.000.000) d'actions sans valeur nominale.

IV.- Conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter du 30 juillet 2012 à (i) augmenter le capital social existant de la Société en une ou plusieurs fois, à hauteur de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) par l'émission de dix millions (10.000.000) nouvelles actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes, (ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires de la Société aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire de nouvelles actions, (iii) faire constater chaque augmentation de capital social de la Société par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

V.- Suivant une résolution adoptée par le Conseil en date du décembre 2012, le Conseil a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de six cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt-treize euros (EUR 633.793) pour porter le capital social de son montant actuel de deux millions six cent dix-sept mille cinq cent trente-six euros (EUR 2.617.536) représenté par deux millions six cent dix-sept mille cinq cent trente-six (2.617.536) actions, à un montant de trois millions deux cent cinquante et un mille trois cent vingt-neuf euros (EUR 3.251.329) par l'émission de six cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt-treize (633.793) nouvelles actions de la Société sans valeur nominale.

VI.- Le Conseil approuve et accepte une première souscription des actions nouvellement émises de la Société par un apport en nature composé de créances détenues contre la Société (les Créances), comme suit:

- Monsieur Jean-Christophe MONTANT, né le 20 décembre 1966 à Dusseldorf, Allemagne et demeurant 12, Hauptstroos, L-7475 Luxembourg, a souscrit à quarante-cinq mille neuf cent soixante-dix-huit (45.978) actions nouvellement émises de la Société sans valeur nominale et les a intégralement libérées par l'apport en nature d'une créance de six cent trente-quatre mille cinq cents euros (EUR 634.500);

- Monsieur Philippe HERVÉ, né le 1^{er} avril 1952 à Le Mesnil-Esnard (76), France et demeurant 25, rue Rennequin, F-75017 Paris, a souscrit à soixante-quinze mille trois cent soixante-deux (75.362) actions nouvellement émises de la Société sans valeur nominale et les a intégralement libérées par l'apport en nature d'une créance d'un montant de un million quarante mille euros (EUR 1.040.000);

- Madame Céline MOULINEAU, née le 6 avril 1973 à Saint Germain en Laye, France et demeurant 11, Boulevard de Courcelles, F-75017 Paris, a souscrit à vingt-deux mille six cent neuf (22.609) actions nouvellement émises de la Société sans valeur nominale et les a intégralement libérées par l'apport en nature d'une créance d'un montant de trois cent douze mille euros (EUR 312.000);

- Monsieur Youri BORISSOV, né le 27 décembre 1957 à Yaroslavl, Russie, et demeurant 76, avenue Henry Bourgy, 1410 Waterloo, Belgique, a souscrit à soixante-quinze mille trois cent soixante-deux (75.362) actions nouvellement émises de la Société sans valeur nominale et les a intégralement libérées par l'apport en nature d'une créance d'un montant de un million quarante mille euros (EUR 1.040.000);

- Madame Miruna KLAUS, née le 21 juillet 1967 à Bucarest, Roumanie, et demeurant 6, boulevard Helvétique, 1205 Genève, Suisse, a souscrit à quarante-trois mille quatre cent soixante-dix-huit (43.478) actions nouvellement émises de la Société sans valeur nominale et les a intégralement libérées par l'apport en nature d'une créance d'un montant de six cent mille euros (EUR 600.000);

- Monsieur Fabien ZUILI, né le 19 janvier 1967 à Porto Vecchio, France, et demeurant 35, rue de Kiem, L-8328 Capellen, a souscrit à vingt et un mille sept cent trente-neuf (21.739) actions nouvellement émises de la Société sans valeur nominale et les a intégralement libérées par l'apport en nature d'une créance d'un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000);

- Madame Sandrine HOURI, née le 30 mai 1974 à Nice (France), résidant à 10 Ehud Manor Natanya, Israël, a souscrit à quarante-trois mille quatre cent soixante-dix-huit (43.478) actions nouvellement émises de la Société sans valeur nominale et les a intégralement libérées par l'apport en nature d'une créance d'un montant de six cent mille euros (EUR 600.000);

- Monsieur Gérard FOLLONIER, né le 12 janvier 1963 à Sion, Suisse, et demeurant 49, route de Plantay, Suisse, souscrit à trente et un mille huit cent quatre-vingt-quatre (31.884) actions nouvellement émises de la Société sans valeur nominale et les a intégralement libérées par l'apport en nature d'une créance d'un montant de quatre cent quarante mille euros (EUR 440.000);

- Monsieur Jacques BOISSONNADE, né le 20 octobre 1967 à Chelles, France, et demeurant 6, rue Siggy vu Letzebuerg, a souscrit à dix mille sept cent cinquante (10.750) actions nouvellement émises de la Société sans valeur nominale et les a intégralement libérées par l'apport en nature d'une créance d'un montant de cent quarante-huit mille trois cent cinquante euros (EUR 148.350);

- Madame Yulia LEVYATOV, née le 28 mai 1976 à Vilnius, Lituanie, et demeurant 11, rue Rav Kapah apt 24, 75730 Rishon Le Zion, Israël, a souscrit à treize mille quarante-trois (13.043) actions nouvellement émises de la Société sans valeur nominale et les a intégralement libérées par l'apport en nature d'une créance d'un montant de cent quatre-vingt mille euros (EUR 180.000);

- PANTO HOLDING S.A., une société anonyme, ayant son siège social au Francis Rachel Street - Victoria Mahe Seychelles, inscrite au RCS de Victoria Mahe sous le numéro 052782, a souscrit à cent vingt-trois mille quatre cent cinquante-cinq (123.455) actions nouvellement émises de la Société sans valeur nominale et les a intégralement libérées par l'apport en nature d'une créance d'un montant de un million sept cent trois mille six cent soixante-quatorze euros et soixante-dix-sept cents (EUR 1.703.674,77);

- MARISOL MARITIME S.A., une société anonyme, ayant son siège social au Francis Rachel Street - Victoria Mahe Seychelles, inscrite au RCS de Victoria Mahe sous le numéro 052778, a souscrit à cent vingt-trois mille quatre cent cinquante-cinq (123.455) actions nouvellement émises de la Société sans valeur nominale et les a intégralement libérées par l'apport en nature d'une créance d'un montant de un million sept cent trois mille six cent soixante-quatorze euros et soixante-dix-sept cents (EUR 1.703.674,77);

- Monsieur Pierre HERVÉ né le 24 novembre 1940 à Mortagne Au Perche (France) et Madame Nicole HERVÉ, née le 24 décembre 1942 à Mesnil-Raoul (France), et demeurant ensemble, chemin de la Marquette, 84 360 Lauris (France), ont souscrit à trois mille deux cent (3.200) actions nouvellement émises de la Société sans valeur nominale et les a intégralement libérées par l'apport en nature d'une créance d'un montant de quarante-quatre mille cent soixante euros (EUR 44.160).

Les Créances apportées par les nouveaux souscripteurs ayant été évaluées à huit millions sept cent quarante-six mille trois cent cinquante-neuf euros et cinquante-quatre cents (EUR 8.746.359,54) dans un rapport établi par Fidewa-Clar S.A., réviseur d'entreprise agréé, avec siège social au 2-4 rue du Château, 3364 Leudelange (le Rapport) en date du 31 décembre 2012, qui conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire d'un montant de EUR 8.746.359,54 ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des 633.793 nouvelles actions de ANATEVKA S.A. sans valeur nominale à émettre en contrepartie, assortie d'une prime d'émission d'un montant de EUR 8.112.566,54.»

Ledit apport en nature des Créances d'un montant de huit millions sept cent quarante-six mille trois cent cinquante-neuf euros et cinquante-quatre cents (EUR 8.746.359,54) sera affecté de la manière suivante:

(i) six cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt-treize euros (EUR 633.793) sont affectés au capital de la Société; et

(ii) huit millions cent douze mille cinq cent soixante-six euros et cinquante-quatre cents (EUR 8.112.566,54) sont affectés à un compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Le Rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera attaché à la présente pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

VII.- En conséquence des décisions précédentes, l'article 5 alinéa 1 des Statuts sera modifié comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions deux cent cinquante et un mille trois cent vingt-neuf euros (EUR 3.251.329) représenté par trois millions deux cent cinquante et un mille trois cent vingt-neuf (3.251.329) actions sans valeur nominale.»

Le reste de l'article 5 des Statuts restera inchangé.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève à environ EUR 4.500.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. Relation: LAC/2013/680. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013547/129.

(130015776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

European Directories Midco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.418.

In the year two thousand and twelve, on the 7th day of December,

Before Us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

European Directories Holdco S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 155419 (the "Sole Shareholder").

hereby represented by Mr Arnaud Fostier, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by European Directories Midco S.A., a public limited liability company (*société anonyme*) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed dated 27 August 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, No 2259, on 22 October 2010, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the trade and companies register under number B 155418 ("Company"). The Company's articles of incorporation have last been amended by a deed enacted by the undersigned notary on 7 December 2012, in the course of being published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

The appearing party, duly represented, being the Sole Shareholder of the Company, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by seventeen thousand eight hundred ninety-nine euro and ninety-nine cents (EUR 17,899.99) so as to raise it from its current amount of thirty-two thousand euro and one cent (EUR 32,000.01) to an amount of forty nine thousand nine hundred and ninety euro (EUR 49,900) divided into four million nine hundred and ninety thousand (4,990,000.-) class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, having the rights described in the articles of incorporation of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue one million seven hundred eighty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (1,789,999) Class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to subscribe one million seven hundred eighty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (1,789,999) Class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon now appeared Mr. Arnaud Fostier, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to one million seven hundred eighty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (1,789,999) Class A Shares of the Company with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and to fully pay these new shares by a contribution in kind of a definite, due and payable claim held by the Sole Shareholder against the Company and in an amount of seventeen thousand eight hundred ninety-nine euro and ninety-nine cents (EUR 17,899.99) (the "Contribution").

The Sole Shareholder acting through its duly appointed attorney in fact declares that he is the sole beneficiary and creditor under the Contribution, that there exist no impediments to its transfer. Proof of the rights of the Sole Shareholder under the Contribution has been given to the undersigned notary.

Evidence of the existence and the amount of the Contribution has been given to the notary and the Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the value of the Contribution has been certified at seventeen thousand eight hundred ninety-nine euro and ninety-nine cents (EUR 17,899.99) in the report dated 7 December 2012 of the auditor (*réviseur d'entreprise agréé*), Grant Thornton Lux Audit S.A., a public limited liability company (*société anonyme*) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 83, Pafbruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 43298, in accordance with article 26-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. A copy of such declaration and report, after having been signed "*ne varietur*" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing recognized that the new shares have been paid up in kind and that the Company is the owner of the aforementioned claim in an amount of seventeen thousand eight hundred ninety-nine euro and ninety-nine cents (EUR 17,899.99), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the Sole Shareholder resolved to accept the subscription and payment of the newly issued shares as well as their allocation to Sole Shareholder.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to acknowledge and approve the conclusions of the report of the auditor (*réviseur d'entreprises agréé*) drafted in accordance with article 26-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, on the said Contribution.

The conclusions of such report state that "Based on our work, no facts came to our attention, which will lead us to believe that the total value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares and the nominal value of the Company's shares to be issued, increased by the allocation to the share premium account."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The Company's capital is set at forty-nine thousand nine hundred (EUR 49,900) divided into four million nine hundred and ninety thousand (4,990,000.-) class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately six thousand five hundred euro (EUR 6,500).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le septième jour du mois de décembre,

Par devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

European Directories Holdco S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 155419, (l'"Actionnaire Unique").

représentée par Mr Arnaud Fostier, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les actions émises par European Directories Midco S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié en date du 27 Août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2259 le 22 Octobre 2010, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 155418 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 7 décembre 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'Actionnaire Unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de dix-sept mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 17.899,99), afin d'augmenter son montant actuel de trente-deux mille euro et un centime (EUR 32.000,01) à un montant de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix euro (EUR 49.900.-) divisé en quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (4.990.000.-) actions de catégorie A d'une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune et conférant les droits et privilèges tels que décrits dans les statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'émettre un million sept cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.789.999) nouvelles actions de catégorie A avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et donnant droit aux dividendes.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de souscrire à un million sept cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.789.999) nouvelles actions de catégorie A avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et donnant droit aux dividendes.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement-

Ensuite a comparu Mr Arnaud Fostier, susmentionné, agissant ès qualité de mandataire dûment autorisé par les Actionnaires et les Souscripteurs, susmentionné, en vertu des procurations susmentionnées.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Actionnaire Unique, susmentionné, à un million sept cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.789.999) nouvelles actions de catégorie A avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de libérer par un apport en nature d'un consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Actionnaire Unique sur la Société, d'un montant de dix-sept mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 17,899.99) ("Apport").

L'Actionnaire Unique, pré-mentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare être l'unique bénéficiaire et créancier quant à l'Apport en nature, qu'il n'existe aucune restriction quant à son libre transfert et qu'il s'agit d'une créance certaine, liquide et exigible et que des instructions valables ont été données pour réaliser toutes les notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en nature à la Société.

Preuve de l'existence et du montant de l'Apport a été donnée au notaire et l'Actionnaire Unique, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare que le montant de la créance a été certifié à dix-sept mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 17,899.99) dans le rapport émis en date du 7 décembre 2012 par le réviseur d'entreprise agréé, Grant Thornton Lux Audit S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 83, Pafebruch, L-8308 Cappelten, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 43298, conformément à l'article 26-1 de la loi coordonnée du 10 Août 1915 sur les Sociétés commerciales. Une copie de la déclaration et du report, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire sera annexée au présent acte afin de procéder aux formalités d'enregistrement.

Le comparant reconnaît que l'action nouvelle a été payée en nature et que la Société détient la propriété de la créance susmentionnée d'un montant de dix-sept mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 17,899.99), preuve de cette créance a été donnée au notaire qui a expressément enregistré cette déclaration.

Ensuite l'Actionnaire Unique a accepté la souscription et le paiement des actions nouvellement émises ainsi que leur attribution à l'Actionnaire Unique.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a accusé réception des conclusions du rapport du réviseur d'entreprise agréé rédigé conformément à l'article 26-1 de la loi coordonnée du 10 Août 1915 sur les Sociétés Commerciales sur lesdits apports.

Ce rapport énonce que "Based on our work, no facts came to our attention, which will lead us to believe that the total value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares and the nominal value of the Company's shares to be issued, increased by the allocation to the share premium account."

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la société qui auront la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital.** Le capital de la Société est fixé à quarante-neuf mille neuf cents euro (EUR 49.900) divisés en quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (4.990.000.-) actions de catégories A avec une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune."

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à six mille cinq cents euros (EUR 6.500)..

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte

Signé: A. Fostier, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 17 décembre 2012. REM/2012/1623. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013661/168.

(130016398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Treveria Forty-Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2552 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 132.708.

—
EXTRAIT

La Société prend acte que l'adresse du siège social de Treveria L S.à r.l., associé de la Société a changé. Elle est désormais la suivante:

- 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Référence de publication: 2013017324/14.

(130020582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Treveria Forty-Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 132.544.

—
EXTRAIT

La Société prend acte que l'adresse du siège social de Treveria L S.à r.l., associé de la Société a changé. Elle est désormais la suivante:

- 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Référence de publication: 2013017325/14.

(130020583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

ELY CONSULTING "Suisse" S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1947 Luxembourg, 22, rue Joseph Leydenbach.
R.C.S. Luxembourg B 174.649.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

1) La Société ELY CONSULTING S.A., ayant son siège social au 22, Rue Joseph Leydenbach, L-1947 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 163.831, dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Patrick Métais, lui-même ici représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg en date du 12 septembre 2012.

2) La Société DACRILO S.A., ayant son siège social au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 152.577, dûment représentée par ses administrateurs Monsieur Daniel GALHANO et Monsieur Laurent TEITGEN, eux-mêmes ici représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg en date du 10 décembre 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, sont-qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «ELY CONSULTING "Suisse" S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, la création d'établissements sanitaires et médico-sociaux pour personnes âgées tant sur le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations,

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces les mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou de toute autre manière.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter, acquérir pour son compte des biens immobiliers tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, qu'elle pourra donner ou non en sous location, location à toutes autres entités.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties,

La société peut en outre réaliser toutes prestations, commerciales, administratives, de conseil pour le groupe de société auquel elle appartient.

Outre ce qu'il précède, la société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financiers et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans, à partir de la date de leur nomination.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

L'utilisation de la vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque, tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Si un seul administrateur est nommé, il peut prendre ses décisions par résolutions écrites.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre ne soit limitative, acheter, vendre tous biens meubles et immeubles, faire passer tous contrats, marchés et entreprises, prendre et donner à bail, même pour plus de neuf ans tous biens meubles et immeubles, payer et recevoir tous prix, soultes et sommes, effectuer et exiger le remboursement de toutes créances hypothécaires, privilégiés ou autres, recevoir et donner quittances, consentir tous prêts, accepter toutes garanties hypothécaires et autres, conclure tous emprunts à court ou à long terme, à délai fixe ou par annuités, consentir tous droits réels et toutes garanties hypothécaires ou autres, donner mainlevées avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires de toutes inscriptions, transcriptions, mentions saisies et oppositions, sans qu'il soit nécessaire de justifier d'aucun paiement, dispenser le conservateur de prendre inscription d'office, accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges, céder tous rangs d'inscription.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera également engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration représenté par son président ou par un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mars à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (1/10^{ème}) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions.

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cent euros (1.300.- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Patrick METAIS, administrateur, né le 13 janvier 1953 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 22, Rue Joseph Leydenbach, L-1947 Luxembourg (Administrateur-délégué et président du conseil d'administration);

b) Madame Marie-France DELEUZE, administrateur, née le 22 mai 1946 à Arpajon (France), demeurant au, 31, Avenue de la Gare, CH-1920 Martigny (Suisse);

c) Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Revisora S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.

4. Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2017.

5. Le siège social de la société est fixé à 22, Rue Joseph Leydenbach, L-1947 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59670. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013666/236.

(130016263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Global Holdings (PX), Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.261.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1815107 Ontario INC, a company organized under the laws of the province of Ontario, Canada with registered office at Suite 1600, First Canadian Place, 100 King Street West, Toronto, ON M5X 1G5, Canada, registered with the Ontario Registrar of Corporations under corporate access number 1815107,

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy established in Edmonton, Canada on December 26th, 2012.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

- That the public limited company (société anonyme) Global Holdings (PX), registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B and the number 150.261, established and with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, has been incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 18th, 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 175 on January 27th, 2010. The Articles of Association of the Company have not yet been amended since.

- That the share capital of the Company is established at fifty-three thousand six hundred United States dollars (USD 53,600), represented by fifty-three thousand six hundred (53,600) shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1) each;

- That the sole shareholder owns the totality of shares of the Company;

- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- That the here represented sole shareholder appoints 1815107 Ontario INC, a company organized under the laws of the province of Ontario, Canada with registered office at Suite 1600, First Canadian Place, 100 King Street West, Toronto, ON M5X 1G5, Canada, registered with the Ontario Registrar of Corporations under corporate access number 1815107, as liquidator of the Company and said liquidator, in this capacity declares that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed;

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder;

- The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by Viscomte S.a r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.981, appointed as "commissaire-to-the-liquidation" by the sole shareholder;

- That the liquidation of the Company is done and finalised;

- That full discharge is granted to the directors of the Company and the statutory auditor for their mandates;

- That full discharge is also granted to the "commissaire-to-the-liquidation", Viscomte S.a r.l., prenamed;

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the former registered address of the Company being 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the translation in french / Suit la traduction française

L'an deux mil douze, le trente et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1518107 Ontario INC, une société constituée et existante sous les lois du province d'Ontario au Canada, ayant son siège social au Suite 1600, First Canadian Place, 100 King Street West, Toronto, ON M5X 1G, Canada, inscrite au Ontario Registrar of Corporations sous le numéro d'inscription 1815107,

ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Edmonton, Canada, le 26 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée Global Holdings (PX), société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 150.261, établie et ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 175 du 27 janvier 2010. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

- Que le capital social de la Société est fixé à cinquante-trois mille six cents dollars américains (53.600.- USD) représenté par cinquante-trois mille six cents (53.600) actions avec une valeur nominale d'un dollar américain (1.- USD);

- Que l'actionnaire unique, possède la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, désigne 1518107 Ontario INC, une société constituée et existante sous les lois du province d'Ontario au Canada, ayant son siège social au Suite 1600, First Canadian Place, 100 King Street West, Toronto, ON M5X 1G, Canada, inscrite au Ontario Registrar of Corporations sous le numéro d'inscription 1815107, comme liquidateur de la Société, que cette dernière en cette qualité déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par Viscomte S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.981, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société, pour leurs mandats;

- Que décharge pleine et entière est également accordée au «commissaire à la liquidation», Viscomte S.à r.l., précitée;

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le titulaire de la copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 janvier 2013. LAC/2013/1182. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014408/114.

(130016900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

**Hansa CEE Fund of Funds SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV -
Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 138.840.

—
Extrait des décisions de l'assemblée des associés de la société du 18 June 2012

1 décision de changer l'adresse du siège social de la société de 0-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, vers 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Hansa Private Equity Partners S.à r.l.

Représentée par Loit LINNUPÖLD / Sille PETTAI / Jean-Marie BIELLO

Directeurs

Référence de publication: 2013017039/14.

(130020029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Neustadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 129.423.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of November.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

The private limited liability company CS German Retail No. 1 S.à r.l., with registered office in L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo, R.C.S. Luxembourg number B 128614,

here duly represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney, delivered to him.

Said power shall remain attached to the present deed after having been signed "ne varietur" by the empowered and the undersigned notary.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1.- That the limited liability company Neustadt S.à r.l., with registered office in L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo, R.C.S. Luxembourg number B 129423, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on the 25th of June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1723 of the 14th of August 2007.

2.- That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

3.- That the appearing party is the sole owner of all the units of the Company.

4.- That the appearing party, acting as sole shareholder of the Company, declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

7.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- That the appearing party declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9.- That discharge is given to the manager of the Company.

10.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée CS German Retail No. 1 S.à r.l., ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo, R.C.S. Luxembourg numéro B 128614,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée Neustadt S.à r.l., avec siège social à L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo, R.C.S. Luxembourg numéro B 129423, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 25 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1723 du 14 août 2007.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentés par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

3.- Que la comparante est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que la comparante, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la comparante déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée au gérant de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à sept cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 novembre 2012. Relation GRE/2012/4228. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013015234/94.

(130017752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Gexin Fund I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.093.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil tenue le 31/01/2013.

Résolution:

Le conseil décide de transférer le siège social de Gexin Fund I S.C.A. à 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31/01/2013.

Référence de publication: 2013017021/14.

(130020206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

CS Retail Park No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 132.409.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of November.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

The private limited liability company CS German Retail No. 1 S.à r.l., with registered office in L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo, R.C.S. Luxembourg number B 128614,

here duly represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney, delivered to him.

Said power shall remain attached to the present deed after having been signed "ne varietur" by the empowered and the undersigned notary.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1.- That the limited liability company CS Retail Park No. 1 S.à r.l., with registered office in L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo, R.C.S. Luxembourg number B 132409, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on the 8th of October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2557 of the 9th of November 2007.

2.- That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

3.- That the appearing party is the sole owner of all the units of the Company.

4.- That the appearing party, acting as sole shareholder of the Company, declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

7.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- That the appearing party declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9.- That discharge is given to the manager of the Company.

10.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée CS German Retail No. 1 S.à r.l., ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo, R.C.S. Luxembourg numéro B 128614,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée CS Retail Park No. 1 S.à r.l., avec siège social à L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo, R.C.S. Luxembourg numéro B 132408, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 8 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2557 du 9 novembre 2007.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentés par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

3.- Que la comparante est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que la comparante, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la comparante déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée au gérant de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à sept cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 novembre 2012. Relation GRE/2012/4227. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013014946/94.

(130017736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Gherbi & Co Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 114.789.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale de la société Gherbi & Co Holding S.A. tenue au siège de la société en date du 11 mai 2012

Tous les actionnaires étant présents.

Les administrateurs décident:

- de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Souad GHERBI et de Messieurs Ahmed ALAMI EL AHMADI et Mohamed ALAMI EL AHMADI; mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Le Conseil d'administration se compose des membres suivants:

Madame Souad GHERBI, née le 13 août 1968 à Tanger (Maroc) et demeurant au 286 avenue Charles Woeste, B - 1090 JETTE

Monsieur Ahmed ALAMI EL AHMADI, né le 13 janvier 1962 à Tanger (Maroc) et demeurant au 286 avenue Charles Woeste, B - 1090 JETTE

Monsieur Mohamed ALAMI EL AHMADI, né le 7 mai 1960 à Tanger (Maroc) et demeurant au 286/2 avenue Charles Woeste, B - 1090 JETTE

- de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Ahmed ALAMI EL AHMADI; mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

- de prendre acte de la démission du Commissaire aux Comptes CONCORD INTERNATIONAL MARKETING SARL.

- de nommer comme Commissaire aux Comptes la société MATHILUX SARL, dont le siège social se situe au 8, rue Théodore de Wacquant à L - 3899 FOETZ, immatriculée au RCSL sous le numéro B 125120. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2017.

Les décisions ont été prises à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale est déclarée comme terminée.

Gherbi & Co Holding S.A.

Ahmed ALAMI EL AHMADI

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013017031/31.

(130020317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Smile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 37, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 174.636.

L'an deux mil treize, le quinzième jour de janvier.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société SOMETIMES S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-8009 Strassen, 27, Route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et son numéro 95.576, ici représentée par son gérant unique Monsieur Carlos RIVAS, employé privé, demeurant à L-8210 Mamer, 10, route d'Arlon.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de " SMILE S.à r.l.".

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation et la gestion d'une crèche et foyer de jour, ainsi que toutes opérations commerciales, financières et industrielles s'y rattachant directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les cessions ou transmissions sous quelque forme que ce soit des parts sociales possédées par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Les transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75 % du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés dans les S.à r.l.

Ses décisions sont constatées par des procès-verbaux signés par lui et établis sur un registre coté et paraphé ou feuillets mobiles, dans les mêmes conditions réglementaires que les procès-verbaux d'assemblées en cas de pluralité d'associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2013.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, la comparante souscrit l'intégralité du capital comme suit:

SOMETIMES S.à r.l., prénommée, cinq cents parts 500
TOTAL: CINQ CENTS PARTS SOCIALES 500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont l'associé unique se donne quittance et décharge:

Le notaire instrumentant constate expressément que dès à présent la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500.-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (€ 1.100,-).

Procès-verbal

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé unique préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée, la société SOMETIMES S.à r.l., prénommée, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par sa seule signature.

2) Le siège social est établi à L-8009 Strassen, 37, route d'Arlon.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Carlos Rivas, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 janvier 2013. LAC/2013/2398. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013963/100.

(130015923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

7th Degree Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 174.640.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "KIT S.A.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 166441,

dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Pierre MICHEA, consultant, né à Paris (France), le 23 juin 1971, demeurant à L-7210 Bereldange, 80, route de Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "7th DEGREE CONSULTING S.A R.L.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'activité de conseil économique et la prestation de services sous toutes ses formes relevant desdits conseils sur la gestion, l'administration et l'organisation d'entreprises ou d'institutions au sens large.

Néanmoins, la Société n'exercera en aucune manière une activité de Professionnels du Secteur Financier ou qui relèverait de la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

De plus, la Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, agissant seul ou de concert avec des tiers, l'enregistrement, l'utilisation, l'achat, l'acquisition ou le transfert de tous types de droits de propriété intellectuelle, tel que, sans y être limité, les noms de commerce et de sociétés, les noms de domaines internet, les logos, les requêtes en matière de marques de fabrique, les marques de fabrique, dessins, brevets d'invention et toutes demandes ou requêtes y afférents, les marques de service et toutes demandes ou requêtes y afférents, les droits d'auteur et toutes demandes ou requêtes y afférents, les licences, inventions, permis, know-how, les droits portant sur de la technologie ou sur des logiciels.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "KIT S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
2. Monsieur Pierre MICHEA, consultant, né à Paris (France), le 23 juin 1971, demeurant à L-7210 Bereldange, 80, route de Luxembourg, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. LAC/2012/63383. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014073/151.

(130016029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

ProLogis Poland LXXXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.989.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December,
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of ProLogis European Developments BV, a company with registered office at 115, Schiphol Boulevard, NL-1118 BG Schiphol Airport, registered in the Commercial Register under the number 34248696,
by virtue of a proxy given on 19 December 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland LXXXIII S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated on 2 April 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1145 of 13 June 2007 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since that date;

- that the share capital of the Company is fixed at fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that Prologis European Developments BV prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 20 December 2012 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 20 December 2012 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis European Developments BV ayant son siège social à 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 34248696, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland LXXXIII S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié du 2 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1145 du 13 juin 2007 (la («Société»)). Les statuts n'ont pas modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que Prologis European Developments BV précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 20 décembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 20 décembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62478. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014605/96.

(130017310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Société Civile Immobilière Poko II, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 6A, rue de l'Ouest.

R.C.S. Luxembourg E 4.426.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2012, que:

1. L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la S.C.I. POKO II du 24, rue du Golf, L-1638 Senningerberg, au 6a, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Paul Konsbruck

Référence de publication: 2013017533/15.

(130020430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Studio Forever Sun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 51.343.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 13 décembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée STUDIO FOREVER SUN s.à.r.l., dont le siège social à L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a mis les frais à la charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Aurélia COHRS

Le liquidateur

Référence de publication: 2013017534/17.

(130020863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Valerus Compression Services Holding B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 23.760,00.

Siège de direction effectif: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 174.410.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique en date du 24 janvier 2013 que Madame Patricia Martinez a démissionné de sa position de gérante de type A de la Société avec effet au 1^{er} février 2013 et que Monsieur Patrick Ponce, né le 29 octobre 1980 à Shreveport, Louisiane, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 919 Milam Street, Suite 1000, Houston, Texas 77002, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de type A de la Société avec effet au 1^{er} février 2013 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est maintenant composé comme suit:

- Kerry Anne Galvin comme gérant de type A de la Société;
- Patrick Ponce comme gérant de type A de la Société;
- Jean Gil Pires comme gérant de type B de la Société;
- Neela Gungapersad comme gérant de type B de la Société; et
- Cristina Lara comme gérant de type B de la Société.

Le 1^{er} février 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013017355/22.

(130020379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Varhin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.061.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 19 décembre 2012:

L'assemblée générale décide de nommer Madame Frédérique VIGNERON, née le 05 novembre 1973 à Stavelot (Belgique) et demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Bruno TREZZA.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Pour VARHIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2013017359/15.

(130019902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Wildmotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8448 Steinfort, 5, rue des Pierres.

R.C.S. Luxembourg B 90.356.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 22 janvier 2013, à Steinfort, rue des Pierres, 5

Il résulte des décisions prises à l'unanimité, lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 22 janvier 2013, que:

Le mandat de commissaire aux comptes, confié à FIDUO (anc. MAZARS & GUERARD S.A.), est révoqué.

Le mandat de commissaire aux comptes est confié à INTARIS SALAIRES ET GESTION sàrl (RCS n° B-145.750), sise à L-7540 ROLLINGEN, rue de Luxembourg, 113. Ledit mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se déroulera en 2017.

Jean-Christophe MAGNIN / Magali JACOB / Serge LINCKELS.

Référence de publication: 2013017374/15.

(130020047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

OPIT D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 135.021.

DISSOLUTION

In the year two thousand twelve, on the twentieth day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

OPITTOP S.A., société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, registered with the Luxembourg Trade Companies under the number B 134.972,

Here represented by Massimiliano della Zonca, employee, residing professionally at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, by virtue of power of attorney delivered to him under private seal on 19 December 2012,

Said power of attorney, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filled with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The "OPIT D S. à r.l." (the "Company"), à responsabilité limitée having its registered office in L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, has been incorporated by a deed of the notary Me Jean SECKLER, notary residing professionally in Junglinster, on December 12th, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 267, of 1 February 2008,

registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 135.021.

The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred fifty (1,250) units having a par value of ten Euros (EUR 10.-) each, fully paid up.

The appearing party, represented as above, is the only owner of the one thousand two hundred fifty (1,250) units of the Company.

The appearing party, represented as above, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

Being the sole unit holder of the Company, it expressly declares to proceed to the anticipated dissolution of the Company with immediate effect as well as to its liquidation.

The appearing party, represented as above, appoints itself as liquidator of the Company.

Being the sole unit holder and liquidator of the Company, the appearing party, represented as here above declares that all assets of the Company have been realized, and that any property of all assets have been transferred to the sole unit holder and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for (including, but not limited to, potential tax debts). Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the sole unit holder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing party, represented as above, gives discharge to the directors and auditor of the Company for their mandates up to this date.

It was decided to cancel the units of the Company dissolved.

The corporate books and documents of the Company will be kept for a period of five years at the Company's registered office.

However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of the sole unit holder, or reimbursement to the sole unit holder will be possible before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication of the present deed and subject to the fact that no creditor of the dissolved and liquidated Company requests the granting of any security interest.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately nine hundred and fifty euros (950,- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société OPITTOP S.A., société anonyme, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 134.972,

Dûment représentée par Massimiliano della Zonca, employé privé, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, en vertu d'une procuration sous seing-privée en date du 19 décembre 2012,

laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La comparante, représentée comme ci-avant, a exposé et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société à responsabilité limitée «OPIT D S. à r.l.» ("la Société"), ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 December 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 267, le 1^{er} février 2008,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 135.021,

Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'unique propriétaire des mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la Société.

La comparante, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

En tant qu'actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

La comparante, représentée comme ci-avant se désigne comme liquidateur de la Société.

L'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur, déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer.

Le liquidateur déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété du liquidateur, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

La comparante s'engage à procéder à l'annulation des actions de la Société.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social des actionnaires ou remboursement aux actionnaires ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à neuf cent cinquante euros (950,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DELLA ZONCA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61938. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013865/116.

(130015982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Lux PDI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.638.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of the month of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Quilvest France SAS, a simplified joint stock Company incorporated under the laws of France, with registered office at 243 boulevard Saint Germain, F-75007 Paris (France), registered with the Tribunal de Commerce de Paris under number 602 034 647, represented by Mr Daniel Dine, Manager, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 8 December 2011 which shall remain annexed to this deed after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole member of "Lux PDI S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, incorporated on 15 November 2007 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") on 14 December 2007 number 2910 and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 133638. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 12 December 2011 by deed of the undersigned notary, published in the Memorial on 18 April 2012 number 996.

The proxyholder declared and requested the notary to state that:

1. The sole member holds seven hundred and thirty thousand nine hundred and eighty-two (730,982) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the share capital of the Company by an amount four hundred and fifty-two thousand one hundred and forty Euro (EUR 452,140.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of seven million three hundred and nine thousand eight hundred and twenty Euro (EUR 7,309,820.-) to seven million seven hundred and sixty-one thousand nine hundred and sixty Euro (EUR 7,761,960.-) by the creation and issue of forty-five thousand two hundred and fourteen (45,214) shares (the "Share") with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each and allocation to a share premium account of an amount of two hundred and twenty-six thousand sixty Euro (EUR 226,060.-) in consideration for the contribution in kind of four advances granted by the sole member on 20 January 2012 for one hundred and fifty-six thousand Euro (EUR 156,000.-), on 9 May 2012 for two hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 275,000.-), on 10 September 2012 for one hundred and seven thousand two hundred Euro (EUR 107,200.-) and on 23 October 2012 for one hundred and forty thousand Euro (EUR 140,000.-); subscription of the Share by the sole member by contribution in kind.

B. Amendment of the article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the taken resolution.

Thereafter, the sole member resolved as follows:

First resolution

It is resolved to increase the capital of the Company by an amount of four hundred and fifty-two thousand one hundred and forty Euro (EUR 452,140.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of seven million three hundred and nine thousand eight hundred and twenty Euro (EUR 7,309,820.-) to seven million seven hundred and sixty-one thousand nine hundred and sixty Euro (EUR 7,761,960.-) by the creation and issue of forty-five thousand two hundred and fourteen (45,214) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each and allocation to a share premium account of an amount of two hundred and twenty-six thousand sixty Euro (EUR 226,060.-) in consideration for the contribution in kind of four advances granted by the sole member on 20 January 2012 for one hundred and fifty-six thousand Euro (EUR 156,000.-), on 9 May 2012 for two hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 275,000.-), on 10 September 2012 for one hundred and seven thousand two hundred Euro (EUR 107,200.-) and on 23 October 2012 for one hundred and forty thousand Euro (EUR 140,000.-).

Evidence of the contribution in kind has been given for to the undersigned notary.

Second resolution

It is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in the form as set forth below to reflect the above resolution:

"The issued share capital of the Company is set at seven million seven hundred and sixty-one thousand nine hundred and sixty Euro (EUR 7,761,960.-) divided into seven hundred and seventy-six thousand one hundred and ninety-six (776,196) shares with a nominal of ten Euro (EUR 10.-) each."

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at two thousand five hundred Euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the requested of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem,

A comparu:

Quilvest France SAS, une société par actions simplifiée constituée selon le droit français, ayant son siège social au 243 boulevard Saint Germain, F-75005 Paris (France), inscrite auprès du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 602 034 647, représentée par Monsieur Daniel Dine, manager, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 8 décembre 2011, laquelle restera annexée au présent acte après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné.

Laquelle partie comparante, représentée comme prémentionné déclare être l'unique associé de "LUX PDI S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, constituée le 15 novembre 2007 suivant acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 2910 du 14 décembre 2007 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133638. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 12 décembre 2011 suivant acte du notaire soussigné publié au Mémorial du 18 avril 2012 numéro 996. Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient sept cent trente mille neuf cent quatre-vingt-deux (730.982) parts sociales émises par la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passés sont les suivants:

A. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent cinquante-deux mille cent quarante Euros (EUR 452.140.-) afin de porter son montant actuel de sept millions trois cent neuf mille huit cent vingt Euros (EUR 7,309,820.-) à sept millions sept cent soixante et un mille neuf cent soixante Euros (EUR 7,761,960.-) par la création et l'émission de quarante-cinq mille deux cent quatorze (45,214) parts sociales («Les Parts Sociales») ayant une valeur nominale euros (EUR 10.-) chacune et allocation d'un montant de deux cent vingt-six mille soixante Euros (EUR 226,060.-) au compte prime d'émission en contrepartie de l'apport en nature de quatre avances accordées par l'associé unique de cent cinquante-six mille Euros (EUR 156,000.-) le 20 janvier 2012, de deux cent soixante-quinze mille Euros (EUR 275,000.-) le 9 mai 2012, de cent sept mille deux cent Euros (EUR 107,200.-) le 10 septembre 2012 et de cent quarante mille Euros (EUR 140,000.-) le 23 octobre 2012; souscription des Parts Sociales par l'associé unique par apport en nature.

B. Modification de l'article 5 des statuts de la Société de façon à refléter la résolution prise.

Ensuite l'associé unique a décidé comme suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent cinquante-deux mille cent quarante Euros (EUR 452.140.-) afin de porter son montant actuel de sept millions trois cent neuf mille huit cent vingt Euros (EUR 7,309,820.-) à sept millions sept cent soixante et un mille neuf cent soixante Euros (EUR 7,761,960.-) par la création et l'émission de quarante-cinq mille deux cent quatorze (45,214) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune et d'allouer un montant de deux cent vingt-six mille soixante Euros (EUR 226,060.-) au compte prime d'émission en contrepartie de l'apport en nature de quatre avances accordées par l'associé unique de cent cinquante-six mille Euros (EUR 156,000.-) le 20 janvier 2012, de deux cent soixante-quinze mille Euros (EUR 275,000.-) le 9 mai 2012, de cent sept mille deux cent Euros (EUR 107,200.-) le 10 septembre 2012 et de cent quarante mille Euros (EUR 140,000.-) le 23 octobre 2012; souscription des Parts Sociales par l'associé unique et paiement par apport en nature.

Preuve de la contribution en nature a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société dans la forme ci-dessous afin de refléter la résolution précédente:

«Le capital émis de la Société est fixé à sept millions sept cent soixante et un mille neuf cent soixante Euros (EUR 7,761,960.-) divisé en sept cent soixante-seize mille cent quatre-vingt-seize (776,196) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune».

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, ou charges sous quelque forme que ce soit, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès verbal est rédigé en Anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. DINE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17168. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013014512/124.

(130016561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Valerus Compression Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 173.839.600,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 173.611.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique en date du 24 janvier 2013 que Monsieur Patrick Ponce, né le 29 octobre 1980 à Shreveport, Louisiane, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 919 Milam Street, Suite 1000, Houston, Texas 77002, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant additionnel de type A de la Société avec effet au 1^{er} février 2013 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est maintenant composé comme suit:

- Kerry Anne Galvin comme gérant de type A de la Société;
- Patricia Martinez comme gérant de type A de la Société;
- Patrick Ponce comme gérant de type A de la Société;
- Hille-Paul Schut comme gérant de type B de la Société; et
- Cristina Lara comme gérant de type B de la Société.

Le 1^{er} février 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013017354/21.

(130020380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Transpeed sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 161.530.

Le siège social de la société TRANSPPEED S.à r.l., établi au 124, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B161 530, est dénoncé avec effet au 1^{er} février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

AMAXX CONSULTING Sàrl

Référence de publication: 2013017343/11.

(130020451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Tugata Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.546,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.477.

In the year two thousand twelve, the twenty-eighth day of December.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

Stonehill Offshore Partners Limited, a limited company having a registered office at c/o CITCO Fund Services, Regatta Office Park, West Bay Road, PO Box 31106 SMB, Grand Cayman, Cayman Islands B.W.I. (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

being the sole shareholder of TUGATA INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112477 and having a share capital of twenty-two thousand six hundred and seventeen United States dollars (USD 22,617) (the

Company). The Company was incorporated on December 1, 2005 pursuant to a deed of Me Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of March 11, 2006 under number 524, p. 25125. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times, the last time pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on December 24, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 5, 2010 under number 477 p. 22862.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the notice requirements under article 5.9 of the Articles.

2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of one thousand seventy-one United States dollars (USD 1,071) through redemption of seventeen (17) preferred equity stock certificates (the Redeemed PESC) with subsequent cancellation of the redeemed PESC, for a cash consideration consisting of three hundred eighty-seven thousand five hundred and fifteen United States dollars (USD 387,515) to be paid to the bank account designated by the Sole Shareholder (the Redemption Price), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-two thousand six hundred and seventeen United States dollars (USD 22,617) represented by three hundred and thirty (330) ordinary shares in registered form having a nominal value of sixty-three United States dollars (USD 63) each and twenty-nine (29) PESC having a nominal value of sixty-three United States dollars (63) each, to twenty-one thousand five hundred forty-six United States dollars (USD 21,546) represented by three hundred and thirty (330) ordinary shares in registered form having a nominal value of sixty-three United States Dollars (USD 63) each and twelve (12) PESC having a nominal value of sixty-three United States dollars (USD 63) each;

3. Funding the portion of the Redemption Price in excess of the aggregate nominal value of the Redeemed PESC out of the PESC Share Premium Account and the PESC Profit Account; and

4. Amendment of article 5.2 and 5.3 of the Articles in order to reflect the above resolutions.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges the requirements of article 5.9 of the Articles regarding the redemption of the PESC and resolves to waive all notice requirements under article 5.9 of the Articles.

The Sole Shareholder notes the terms of article 5.10 of the Articles, pursuant to which "the PESC Partner(s), in consideration of a redemption or acquisition of their PESC by the Company under article 5.8 or article 5.9, shall be entitled to receive an amount equal to the sum of (a) the PESC Investment Amount and (b) the PESC Coupon Entitlement less (c) any dividends declared but not yet paid to the PESC Partner(s) on the date the PESC are redeemed or acquired by the Company under article 5.8 or article 5.9".

Notwithstanding the above, the Sole Shareholder approves that the aggregate amount payable with respect to the redemption of the Redeemed PESC shall amount to three hundred eighty-seven thousand five hundred and fifteen United States dollars (USD 387,515).

Second resolution

Further to the resolution above, the Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of one thousand seventy-one United States dollars (USD 1,071) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-two thousand six hundred and seventeen United States dollars (USD 22,617) represented by three hundred and thirty (330) ordinary shares in registered form having a nominal value of sixty-three United States Dollars (USD 63) each and twenty-nine (29) PESC having a nominal value of sixty-three United States dollars (USD 63) each, to twenty-one thousand five hundred forty-six United States dollars (USD 21,546) represented by three hundred and thirty (330) ordinary shares in registered form having a nominal value of sixty-three United States Dollars (USD 63) each and twelve (12) PESC having a nominal value of sixty-three United States dollars (USD 63) each through redemption of seventeen (17) PESC having a nominal value of sixty-three United States Dollars (USD 63) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to fund portion of the Redemption Price in excess of the aggregate nominal value of the Redeemed PESC out of the PESC Share Premium Account and the PESC Profit account as follows:

(i) reduce the PESC Share Premium Account (as such term is defined in the Articles) by an amount of two hundred seventy-three thousand five hundred eighty-one United States dollars (USD 273,581); and

(ii) reduce the PESC Profit Account (as such term is defined in the Articles) by an amount of one hundred twelve thousand eight hundred sixty-three United States dollars (USD 112,863.-).

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.2 and 5.3 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.2.** The Company's corporate capital is also represented by twelve (12) preferred equity stock certificates with a par value of sixty-three United States dollars (USD 63.-) each (the PESCOs and together with the Ordinary Shares, the Shares), which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESCOs are hereinafter individually referred to as a PESC Shareholder and collectively as the PESC Shareholders. The Ordinary Shareholder(s) and the PESC Shareholder(s) are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.3. The entire corporate capital thus amounts to twenty-one thousand five hundred forty-six United States dollars (USD 21,546)"

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to mandatory of the appearing person, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stonehill Offshore Partners Limited, une société à responsabilité limitée ayant son siège social situé à c/o CITCO Fund Services, Regatta Office Park, West Bay Road, PO Box 31106 SMB, Grand Cayman, Iles Caimans, B.W.I. (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

en qualité d'associé unique de TUGATA INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.477 et au capital social vingt-deux mille six cent dix-sept dollars américains (USD 22.617) (la Société). La Société a été constituée le 1^{er} décembre 2009 suivant un acte de Me Léon Thomas, connu sous le nom de Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 mars 2006 sous le numéro 524, p. 25125. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois suivant un acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 mars 2010 sous le numéro 477, p. 22862.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités prévues par l'article 5.9 des Statuts.

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de mille soixante-et-onze dollars américains (USD 1.071) par le rachat de dix-sept (17) certificats de parts sociales privilégiées (les PESCOs Rachetés) avec annulation subséquente des PESCOs Rachetés, pour une contrepartie en numéraire consistant en trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quinze dollars américains (USD 387.515) qui seront payés sur le compte bancaire désigné par l'Associé Unique (le Prix de Rachat), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-deux mille six cent dix-sept dollars américains (USD 22.617) représenté par trois cent trente (330) parts sociales ordinaires sous forme nominative ayant une valeur nominale de soixante-trois dollars américains (USD 63) chacune et vingt-neuf (29) PESCOs ayant une valeur nominale de soixante-trois dollars américains (USD 63) chacun, à vingt-et-un mille cinq cent quarante-six dollars américains (USD 21.546) représenté par trois cent trente (330) parts sociales ordinaires sous forme nominative ayant une valeur nominale de soixante-trois dollars américains (USD 63) chacune et douze (12) PESCOs ayant une valeur nominale de soixante-trois dollars américains (USD 63) chacun;

3. Financement de la partie du Prix de Rachat excédent la valeur nominale globale des PESCOs Rachetés hors du Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC et du Compte de Profits PESC; et

4. Modification des articles 5.2 et 5.3 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus.

III. Que conformément à l'article 5.9 des Statuts,; «[...] la Société peut racheter les PESC sur notification écrite d'au moins six (6) jours calendaires préalable adressée à chaque Associé PESC, informant de la date proposée pour le rachat (qui doit être un Jour Ouvrable) et le prix de rachat avec un détail raisonnable sur les calculs [...] (le cas échéant.».

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique reconnaît les formalités de l'article 5.9 des Statuts en ce qui concerne le rachat des PESC et décide d'y renoncer.

L'Associé Unique note les termes de l'article 5.10 des Statuts, en vertu duquel «L'(es) Associé(s) PESC, en rémunération d'un rachat ou d'une acquisition de ses(leurs) PESC par la Société conformément à l'article 5.8. ou l'article 5.9., aura (auront) le droit de percevoir un montant égal à la somme (a) du Montant d'Investissement PESC proportionnellement aux PESC qui sont rachetés ou acquis; et (b) le Droit au Coupon PESC moins (c) tous dividendes déclarés mais non payés au(x) Associé(s) PESC à la date à laquelle les PESC sont rachetés ou acquis par la Société en vertu des articles 5.8 ou 5.9.»

Nonobstant ce qui précède, l'Associé Unique approuve que le montant global payable à l'égard du rachat des PESC Rachetés s'élèvera à trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quinze dollars américains (USD 387.515).

Seconde résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société par un montant de mille soixante-et-onze dollars américains (USD 1.071) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-deux mille six cent dix-sept dollars américains (USD 22.617) représenté par trois cent trente (330) parts sociales ordinaires sous forme nominative ayant une valeur nominale de soixante-trois dollars américains (USD 63) chacune et vingt-neuf (29) PESC ayant une valeur nominale de soixante-trois dollars américains (USD 63) chacun, à vingt-et-un mille cinq cent quarante-six dollars américains (USD 21.546) représenté par trois cent trente (330) parts sociales ordinaires sous forme nominative ayant une valeur nominale de soixante-trois dollars américains (USD 63) chacune et douze (12) PESC ayant une valeur nominale de soixante-trois dollars américains (USD 63) chacun par le rachat de dix-sept (17) PESC ayant une valeur nominale de soixante-trois dollars américains (USD 63) chacun.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de financer la partie du Prix de Rachat excédent la valeur nominale globale des PESC Rachetés hors du Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC et du Compte de Profits PESC comme suit:

(i) réduction du Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC (tel que défini dans les Statuts) par un montant de deux cent soixante-treize mille cinq cent quatre-vingt-un dollars américains (USD 273.581); et

(ii) réduction du Compte de Profits PESC (tel que défini dans les Statuts) par un montant de cent douze mille huit cent soixante-trois dollars américains (USD 112.863).

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier les articles 5.2 et 5.3 des Statuts de sorte qu'il aient désormais la teneur suivante:

« **5.2.** Le capital social de la Société est aussi représenté par douze (12) certificats de parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de soixante-trois dollars américains (USD 63,-) chacun (les PESC et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales), rachetables conformément aux présents Statuts. Le(s) détenteur(s) de PESC est/sont désigné(s) ci-après, individuellement comme l'Associé PESC et collectivement comme les Associés PESC. Le(s) Associé (s) Ordinaire(s) et le(s) Associé(s) PESC sont désigné(s) ci-après collectivement comme les Associés.

5.3. La totalité du capital social s'élève donc à vingt-et-un mille cinq cent quarante-six dollars américains (USD 21.546,-).»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé ensemble, avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2013. LAC/2013/924. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014714/184.

(130016982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Trio, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 160.932.

En date du 21 janvier 2013, l'associé unique a cédé 180 parts sociales de la Société au profit de Monsieur Gauthier REMACLE, demeurant 9, rue des Herdiers à B-6600 Bastogne.

A la même date, l'associé unique a cédé 30 parts sociales de la Société au profit de Monsieur Hervé ETIENNE, demeurant 40, avenue Tesch à B-6700 Arlon.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

Monsieur Eddy MORGANTE	290 parts sociales
Monsieur Gauthier REMACLE	180 parts sociales
Monsieur Hervé ETIENNE	30 parts sociales
	<u>500 parts sociales</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013017345/20.

(130020191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

OPIT C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 135.022.

DISSOLUTION

In the year two thousand twelve, on the twentieth day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

OPITTOP S.A., société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, registered with the Luxembourg Trade Companies under the number B 134.972,

Here represented by Massimiliano della Zonca, employee, residing professionally at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, by virtue of power of attorney delivered to him under private seal on 19 December 2012,

Said power of attorney, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filled with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The "OPIT C S. à r.l." (the "Company"), à responsabilité limitée having its registered office in L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, has been incorporated by a deed of the notary Me Jean SECKLER, notary residing professionally in Junglinster, on December 12th, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 278, of 2 February 2008,

registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 135.022.

The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred fifty (1,250) units having a par value of ten Euros (EUR 10.-) each, fully paid up.

The appearing party, represented as above, is the only owner of the one thousand two hundred fifty (1,250) units of the Company.

The appearing party, represented as above, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

Being the sole unit holder of the Company, it expressly declares to proceed to the anticipated dissolution of the Company with immediate effect as well as to its liquidation.

The appearing party, represented as above, appoints itself as liquidator of the Company.

Being the sole unit holder of and liquidator of the Company, the appearing party, represented as here above declares that all assets of the Company have been realized, and that any property of all assets have been transferred to the sole unit holder and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for (including, but not limited to, potential tax debts). Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the sole unit holder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing party, represented as above, gives discharge to the directors and auditor of the Company for their mandates up to this date.

It was decided to cancel the units of the Company dissolved.

The corporate books and documents of the Company will be kept for a period of five years at the Company's registered office.

However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of the sole unit holder, or reimbursement to the sole unit holder will be possible before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication of the present deed and subject to the fact that no creditor of the dissolved and liquidated Company requests the granting of any security interest.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately nine hundred and fifty euros (950,-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société OPITTOP S.A., société anonyme, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 134.972,

Dûment représentée par Massimiliano della Zonca, employé privé, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, en vertu d'une procuration sous seing-privée en date du 19 Décembre 2012,

laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La comparante, représentée comme ci-avant, a exposé et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société à responsabilité limitée «OPIT C S. à r.l.» ("la Société"), ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 278, le 2 février 2008,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 135.022,

Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'unique propriétaire des mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la Société.

La comparante, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

En tant qu'actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

La comparante, représentée comme ci-avant se désigne comme liquidateur de la Société.

L'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur, déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer.

Le liquidateur déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété du liquidateur, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

La comparante s'engage à procéder à l'annulation des actions de la Société.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social des actionnaires ou remboursement aux actionnaires ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à neuf cent cinquante euros (950,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DELLA ZONCA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61936. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013864/116.

(130015999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

OPIT E S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 135.019.

DISSOLUTION

In the year two thousand twelve, on the twentieth day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

OPITTOP S.A., société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, registered with the Luxembourg Trade Companies under the number B 134.972,

Here represented by Massimiliano della Zonca, employee, residing professionally at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, by virtue of power of attorney delivered to him under private seal on 19 December 2012,

Said power of attorney, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filled with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The "OPIT E S. à r.l." (the "Company"), à responsabilité limitée having its registered office in L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, has been incorporated by a deed of the notary Me Jean SECKLER, notary residing professionally in Junglinster, on December 12th, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 268, on 1 February 2008.

registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 135.019.

The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred fifty (1,250) units having a par value of ten Euros (EUR 10.-) each, fully paid up.

The appearing party, represented as above, is the only owner of the one thousand two hundred fifty (1,250) units of the Company.

The appearing party, represented as above, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

Being the sole unit holder of the Company, it expressly declares to proceed to the anticipated dissolution of the Company with immediate effect as well as to its liquidation.

The appearing party, represented as above, appoints itself as liquidator of the Company.

Being the sole unit holder and liquidator of the Company, the appearing party, represented as here above declares that all assets of the Company have been realized, and that any property of all assets have been transferred to the sole unit holder and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for (including, but not limited to, potential tax debts). Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the sole unit holder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing party, represented as above, gives discharge to the directors and auditor of the Company for their mandates up to this date.

It was decided to cancel the units of the Company dissolved.

The corporate books and documents of the Company will be kept for a period of five years at the Company's registered office.

However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of the sole unit holder, or reimbursement to the sole unit holder will be possible before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication of the present deed and subject to the fact that no creditor of the dissolved and liquidated Company requests the granting of any security interest.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately nine hundred and fifty euros (950,-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société OPITTOP S.A., société anonyme, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 134.972,

Dûment représentée par Massimiliano della Zonca, employé privé, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, en vertu d'une procuration sous seing-privée en date du 19 décembre 2012,

laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La comparante, représentée comme ci-avant, a exposé et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société à responsabilité limitée «OPIT E S. à r.l.» ("la Société"), ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 268, le 1^{er} février 2008,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 135.019,

Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'unique propriétaire des mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la Société.

La comparante, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

En tant qu'actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

La comparante, représentée comme ci-avant se désigne comme liquidateur de la Société.

L'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur, déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer.

Le liquidateur déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété du liquidateur, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

La comparante s'engage à procéder à l'annulation des actions de la Société.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avois social des actionnaires ou remboursement aux actionnaires ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à neuf cent cinquante euros (950,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DELLA ZONCA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61940. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013866/116.

(130015984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Unleveraged European ABS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.030.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 22 Janvier 2013

En date du 22 janvier 2013, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Clive Mace Gilchrist, avec effet au 31 décembre 2012, en qualité d'Administrateur,

- de coopter en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013, Madame Frances Hutchinson, 34 Grosvenor Street, W1K 4QU London, Royaume-Uni, avec effet au 22 janvier 2013 après la fin du Conseil tenu à cette date, en remplacement de Monsieur Clive Mace Gilchrist, démissionnaire.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Unleveraged European ABS S.A.*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013017346/18.

(130020608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Unican Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.401.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 10 décembre 2012

- Les mandats suivants sont renouvelés pour une nouvelle période statutaire d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes annuels au 30 juin 2013

* *Administrateurs de catégorie A:*

- Mr. Christoph SCHAEDLER, Corporate Treasurer, résidant au Bünzweg 6, CH-5610 Wohlen, Suisse
- Mr. Kurt NIEDERHAUSER, Corporate Controlleur résidant à Soligantenerstrasse 31, CH-8180 Bülach, Suisse
- Mr. David RATCLIFFE, Avocat, résidant à Hohfurstrasse 5, CH-818Q Bülach, Switzerland

* *Administrateurs de catégorie B:*

- Mr. François LANNERS, employé privé, résidant professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
- Mr. Christoph KOSSMANN, employé privé, résidant professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
- Mrs. Corinne BITTERLICH, employé privé, résidant professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

* *Le Commissaire aux comptes:*

- PRICEWATERHOUSECOOPERS S.A R.L., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg

Référence de publication: 2013017350/21.

(130020109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Z Alpha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.935.

—
Lors de l'assemblée générale tenue en date du 30 janvier 2013, les actionnaires ont décidé de renouveler, avec effet au 20 juillet 2012, le mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, Administrateur DH, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Cédric Stebel, Administrateur DH, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Enrico Zobeles, Administrateur Z, avec adresse professionnelle au 4, Vie Fersina, 38100 Trento, Italie
- Davide Gaspari, Administrateur gérant, avec adresse professionnelle au 47, Viale délia República, 37126 Vérone, Italie
- Claus Felder, Administrateur DH, avec adresse professionnelle au 2, Platz der Einheit, 60327 Francfort, Allemagne

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013017382/17.

(130020027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

TIPTOP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 1.720.375,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.374.

—
Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé unique de la Société avec effet immédiat:

TIPTOP ENERGY LIMITED, ayant son siège social à Rm. 1105, Lippo Centre Tower 1, 89, Queensway, Admiralty, Hong Kong, Chine.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013017340/16.

(130020573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Cabbi Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.346.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, Bacci Topco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013017494/19.

(130020270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Diamond One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.362.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, Diamond Bidco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013017500/19.

(130020283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Cost Control Luxembourg SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 2, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 157.625.

—
Suite à l'assemblée générale du MARDI 29 JANVIER en présence de monsieur SADI NORDINE ET monsieur SAMIR DEROUCHE, respectivement gérant administrative et gérant technique, il a été décidé du changement de siège social qui se situera désormais au

2 RUE DE L'EGLISE L-1458 LUXEMBOURG

Avec prise d'effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 29/01/2013.
 COST CONTROL LUXEMBOURG
 31 avenue de la gare L-1...11 Luxembourg
 SADI NORDINE / SAMIR DEROUICHE
 Référence de publication: 2013017495/16.

(130020940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Ecurie MotoSpeed Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7526 Mersch, 10, Mierscherbiérg.
 R.C.S. Luxembourg F 1.193.

Lors de l'assemblée générale du 19 janvier 2013, le comité a décidé de transférer le siège de l'asbl ECURIE MOTO-SPEED LUXEMBOURG, inscrite au RCSL sous le N° F1193, de:

L-9234 Diekirch, 30, rte de Gilsdorf à L-7526 Mersch, 10, um Mierscherbiérg.

Il a y dès lors lieu de procéder à la modification des statuts au RCS, comme suit:

Sub I. Dénomination, Objet, Siège, Durée:

Art. 3. L'association a son siège social à L-7526 Mersch, 10, um Mierscherbiérg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du comité.

Mersch, le 19 janvier 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013017504/15.

(130020261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Diamond Two S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
 R.C.S. Luxembourg B 171.660.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, Diamond Bidco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013017502/19.

(130020294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Obika Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.
 R.C.S. Luxembourg B 158.249.

EXTRAIT

Lors l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 25 janvier 2013, les actionnaires ont décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. Monsieur Christophe Gaul, né le 3 Avril 1977 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, a été nommé en tant que administrateur de catégorie A de la société avec effet au 25 janvier 2013 et pour une durée de 6 ans.

2. Madame Constance Collette, née le 21 Juin 1976 à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, a été nommée en tant que administrateur de catégorie A de la société avec effet au 25 janvier 2013 et pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013017168/20.

(130020325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Tivoli Servicing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.163.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, Bacci Topco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013017539/19.

(130020291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Tiber Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.359.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, Earth Finance S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013017538/19.

(130020282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

SAINT-CHRISTOPHE du BOCK S.A.H., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 28.971.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 24 janvier 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme SAINT-CHRISTOPHE DU BOCK S.A.H., dont le siège social à L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame a été dénoncé en date du 22 septembre 2005.

Le même jugement a mis les frais à la charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Aurélia COHRS
Le liquidateur

Référence de publication: 2013017531/16.

(130020861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Midas Holdco III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.887.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, Midas Topco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013017519/19.

(130020287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Midas Holdco IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.891.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, Midas Topco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013017520/19.

(130020290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Neozoon s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 162.608.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020119/10.

(130024063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.
